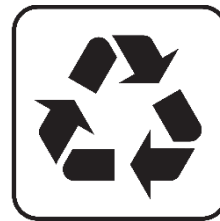


Contrôles sur le contenu des boîtes «déchets de médicaments»

Reprise des médicaments périmés et/ou non utilisés, remis par le patient ou son mandataire.



Des conventions environnementales encadrent, depuis plusieurs années, l'obligation de reprise en matière de médicaments périmés ou non utilisés. Ces conventions prévoient aussi l'organisation, à intervalles réguliers, **de contrôles visant à vérifier que les boîtes reprises par les grossistes-répartiteurs ne contiennent pas de produits non autorisés.**

La prochaine vague de contrôles aura lieu au cours du prochain trimestre.

Quels produits peuvent être repris dans ces boîtes ?

Ces conventions portent **exclusivement** sur les spécialités pharmaceutiques. Ces boîtes reprises par les grossistes ne peuvent donc, en aucun cas, contenir :

- *des préparations magistrales ou officinales,*
- *des échantillons de spécialités pharmaceutiques,*
- *des nutriments,*
- *des compléments alimentaires ni d'autres produits de santé et de soin*
- *des piles ou dispositifs médicaux*

Mettre des produits périmés, autres que des spécialités pharmaceutiques, augmente le poids de ces boîtes, augmente la perception d'un gaspillage majeur dans le domaine des médicaments et, entraîne des surcoûts pour les différents intervenants qui ne se justifient pas.

En tant que pharmacien, il est souhaitable de mieux informer nos patients sur la nature des produits pharmaceutiques périmés ou non utilisés, récoltés dans ce cadre.

En effet, les autorités et instances concernées assurent ce suivi du retour des médicaments périmés via les pharmacies ouvertes au public. Le pharmacien d'officine a une obligation légale de reprise de ces médicaments périmés et non utilisés, ramenés par le patient ou son mandataire.

Il est important que les pharmaciens et les patients soient sensibilisés à cette problématique afin d'assurer un circuit optimal de récolte et d'élimination des spécialités pharmaceutiques.

Jeter des médicaments périmés ou non utilisés à la poubelle ou dans les canalisations d'évacuation (toilettes, éviers...) est dangereux pour la santé et pour l'environnement.

Ces collectes permettent d'établir des statistiques, concernant les spécialités pharmaceutiques périmées, conformes à la réalité sur les « gaspillages ». Il est important que ces données statistiques n'aboutissent pas à une interprétation erronée de ces « gaspillages », pouvant générer, entre autres, de nouvelles mesures d'économie (Ex. : « gaspillage ou surconsommation » en MR- MRS a initié la TAU). Il nous apparaît donc essentiel d'être vigilant dans le remplissage des boîtes de « déchets de médicaments » remises aux grossistes.

En pratique :

N'hésitez pas à consulter avec vos patients, le petit guide ci-après, explicatif, des déchets médicaments.

Remarques importantes :




















1. Les préparations magistrales ne peuvent normalement pas être éliminées par cette voie. Une tolérance de 5% est acceptée.
Il en est de même pour les échantillons médicaux.
2. Les radiographies peuvent aussi être acceptées et éliminées via certains grossistes qui les récoltent au nom d'associations caritatives.
3. **Les produits périmés du stock officinal ne peuvent pas être éliminés par cette voie. Ceux-ci doivent être retournés par le grossiste, à la firme ou au Service de Contrôle des Médicaments (SCM) à l'APB.
Ce procédé vous procure un justificatif au niveau de vos modifications de stocks.**

Petit guide explicatif du tri des déchets médicamenteux

- Que peut-on accepter ?

				→	
	Patchs non utilisés				
				→	
	Seringue pré remplie				

- Vers où orienter le patient ?

				→	
		compl.alimentaires	Compresses + incontinence		
				→	
Alimentat. bébé			Seringues seules		
				→	
					Tri sélectif
				→	
Bouteilles vides	Emballages vides notices				Tri sélectif